

ils appuieront le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Rynard: Tout d'abord, monsieur le président, je veux féliciter le ministre des Postes de sa nomination. Cela fait, je voudrais lui rappeler qu'il occupe un siège dont beaucoup d'occupants sont morts: un par an, au cours des huit dernières années. Je ne sais s'il se rend bien compte du grand risque qu'il prend, surtout en proposant ce bill. J'ai écouté le député de Burnaby-Seymour avec grand intérêt. Je ne sais trop s'il voulait se mettre en évidence ou s'il cherchait à se convaincre du bien-fondé de l'attitude qu'il avait adoptée.

J'aimerais aussi féliciter le ministre de s'être penché à nouveau sur les griefs du facteur rural. Il semble avoir suivi non seulement le conseil des députés de l'opposition mais encore celui des députés ministériels et avoir reconnu l'injustice de la décision qu'il avait d'abord prise. Je tiens à le féliciter, car cela grandit un homme d'être capable de reconsidérer certains faits et de décider ensuite de ce qui est bon et juste. Le ministre a déjà fait beaucoup, selon moi, pour redresser la situation, mais il n'a toujours pas autorisé le plein dédommagement des facteurs ruraux. Les déductions s'appliquent à l'essence, à l'huile et aux autres choses dont ils ont besoin. J'espère qu'il n'entend pas établir ces déductions selon le nombre de milles parcourus et compter aux entrepreneurs 7 c. le mille pour un trajet qu'ils n'ont pas parcouru.

J'éprouve beaucoup de respect pour les postiers, ceux qui travaillent dans les bureaux comme à l'extérieur. Ils doivent observer un régime assez rigoureux; certains d'entre eux sont même épiés pendant qu'ils travaillent. Ceux de l'extérieur doivent braver le climat et certains éléments de risque, les intempéries, comme aussi la bousculade et les surcharges dues aux usagers à certaines époques de l'année. Cela dit, j'ajoute qu'à mon avis la grève de juillet n'était pas nécessaire. J'estime que le Parlement doit en assumer, en partie, la responsabilité. Depuis 1956, on a signalé tant et plus les réformes qui s'imposent au ministère des Postes. Autrement dit, les postiers ont été acculés à la grève. Le gouvernement actuel, et, dans une certaine mesure, ses prédécesseurs doivent se reprocher la situation actuelle.

Selon moi, il ne convient pas de donner aux employés d'un service essentiel, tel le service des postes, le droit de grève. Le caractère essentiel même de leur service, je crois, leur

interdit ce droit. Je me ferai mieux comprendre en vous racontant un incident qui m'est arrivé à New York au cours de l'été. Un médecin-chirurgien me dit, alors que nous avions une grève postale au Canada, j'ai envoyé un rapport pathologique à l'un de mes malades de Montréal, mais le rapport a fait demi-tour à la frontière, faute de livraison du courrier. Il s'agissait d'un cas critique, et la même chose pourrait vraisemblablement arriver sur toute la frontière, de l'Atlantique au Pacifique. On avait décelé l'existence de cellules cancéreuses dans l'échantillon prélevé sur le malade; il fallait donc que le rapport lui parvienne sans délai. Nous nous demandions quoi faire, quand j'eus une idée: Pourquoi ne pas lui envoyer un télégramme et lui demander de vous téléphoner, lui ai-je dit? C'est ce qu'il a fait, car ces rapports étaient confidentiels. Si je relate cette histoire, c'est que, peut-être, dans bien d'autres cas, les rapports n'ont pu arriver à destination avant la fin de la grève. Il n'y a pas de quoi rire. Ce pourrait être une question de vie ou de mort.

La grève a aussi atteint les retraités et les bénéficiaires de l'assistance sociale. Ces personnes vivent à la petite semaine, et si elles ne reçoivent pas leur chèque, elles en souffrent. Il ne faut pas oublier non plus la baisse des affaires et la perte de commandes. Des millions de dollars ont été perdus pendant la grève. Par conséquent, le ministre des Postes et le gouvernement sont responsables de la grève, il n'y a pas à en sortir. Le ministre ne peut le nier. Si ces employés avaient été traités de façon juste et honnête, il n'y aurait pas eu de grève. Il nous revient, il revient au Parlement, de veiller à ce que ces employés soient traités de façon équitable, honnête, de sorte qu'il n'y ait plus de motif de grève. A notre époque, il doit sûrement y avoir moyen de réunir employés, employeurs et un arbitre impartial pour en arriver à une décision juste. De fait, je tiens le gouvernement responsable de la grève parce qu'il n'a pas corrigé les faiblesses signalées dans le passé.

Pour expliquer la majoration des tarifs postaux le ministre a parlé de l'augmentation des coûts. Le ministère des Postes, doté de tous les ordinateurs et perfectionnements technologiques actuels, n'aurait-il pas pu triompher de cette augmentation des coûts? Ce n'est pas une excuse valable. Si les entreprises qui exercent leur activité au Canada se laissent distancer par la hausse des coûts, c'en est fini d'elles. Nul ne le sait mieux que le ministre